



COMPTE-RENDU DE MISSION

Dans le cadre de la poursuite des activités d'assainissement de la profession vétérinaire, une mission de l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) représenté par Dr TCHOUBIA Antoine et Dr ICHAKOU Albert, respectivement Président et Trésorier de l'Ordre, a eu lieu du 14 au 16 mars 2016 à N'Gooundéré.

A cette occasion, les intéressés ont pris part le 15 mars 2016 de 11H à 13H 30 dans la salle des conférences de la Délégation Régionale de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) de l'Adamaoua, à une réunion organisée sur initiative de la Confédération Nationale des Eleveurs de Bétail du Cameroun (CNEBCAM) et présidée par le Délégué Régional, Dr IDRISOU BAPETEL.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur les points suivants :

- la vaccination des animaux d'élevage ;
- la commercialisation des médicaments vétérinaires dans la région ;
- le prix de vente de la viande bovine sur les marchés de la région.

Ont également pris part à cette rencontre :

- Dr ABOUBAKAR, Délégué départemental du MINEPIA pour la Vina ;
- M. BOBBO MALIKI, Chef de Service Régional des Productions Animales de l'Adamaoua ;
- M. BOBO BAKARY, Secrétaire Général de la CNEBCAM ;
- M. DJAUROU HAMOUA, Délégué Régional de la Fédération Régionale des Eleveurs de l'Adamaoua (FERELAD) ;
- M. ARI LAOUANE, Secrétaire Général du Syndicat des Eleveurs de Bétail de la Vina (SEBVINA) ;
- M. YERIMA HAMADOU, Membre de l'Union Départementale des Eleveurs de la Vina (UDEVI) ;
- Dr ABOUAMÉ SALE, Assistant Technique de CAON du projet PAPA/Appui au Développement de la Filière Lait ;
- Dr ADAMOU ABBA, ancien Délégué Régional MINEPIA ;
- Dr HAYATOU SOULEY, Directeur Général de CAMVET-Co ;
- Dr GAMBO, Directeur Général de VETAFRIC ;
- Dr AZIBE MAZRA ; Directeur Général CAPHAVET Sarl.

La quintessence des débats relatifs aux trois points de l'ordre du jour se résume ainsi qu'il suit :

• En ce qui concerne la vaccination des animaux d'élevage dans la région de l'Adamaoua, les discussions ont porté sur la diversité des coûts pratiqués par les agents du MINEPIA. Ces coûts sont en effet largement supérieurs à celui fixé par la loi des finances du Cameroun et recommandé par le Ministre de tutelle.



Il s'agissait donc de rechercher les voies et moyens de les harmoniser dans l'ensemble de la région, notamment en fixant un montant acceptable par tous au regard des réalités du terrain.

- Pour ce qui est du prix actuel peu attractif de la viande bovine dans la région, notamment pour les bouchers et par ricochet les commerçants de bétail, il a été relevé que le trop-plein d'animaux enregistrés dans les différents marchés à bétail de l'Adamaoua proviennent de l'Extrême-Nord, du Soudan voire de l'Éthiopie et même du Nigéria voisin en raison de l'insécurité ayant rendu inaccessibles les lucratifs marchés nigériens.

En l'absence malheureusement des représentants des bouchers et autres commerçants de bétail à cette réunion, les débats relatifs à la recherche des solutions à ce problème n'ont pas été approfondis.

- S'agissant du point de l'ordre du jour portant sur les médicaments vétérinaires, l'ONVC a été interpellé et pris à partie à cause notamment des récurrentes violations par ses membres des textes réglementaires portant entre autres sur la pharmacie vétérinaire ainsi que la lenteur constatée dans la prise des mesures conséquentes.

En réponse, les responsables de l'Ordre ont rappelé entre autres :

- la faiblesse des moyens financiers de l'organe statutaire qui limite l'organisation des missions de contrôle sur le terrain ;
- la nécessité d'accélérer l'examen des dossiers en instance de demandes des autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments vétérinaires introduits par les différents laboratoires à l'effet de permettre le contrôle effectif de la conformité des produits en circulation sur le terrain et de sortir du circuit ceux non homologués.

Au cours des débats qui ont suivi sur ce point, il a été identifié deux types d'importations de médicaments vétérinaires qui posent problème dans la région de l'Adamaoua, à savoir :

- a) celles illégales en provenant des pays voisins ;
- b) d'autres légales, mais dont la qualité des produits importés est douteuse.

Pour ce qui est des importations illégales de médicaments vétérinaires, notamment à partir du Tchad, un établissement a été indexé, en l'occurrence « **Afrique Santé Animale** » appartenant au Dr MOHAMADOU Diallo et approvisionné par M. SAHABO qui a ouvert pour se faire une structure (**SODIPROVET**) à Moundou au Tchad par laquelle transitent les produits incriminés.

Il est rappelé que Dr MOHAMADOU Diallo est reconnu au niveau de l'Ordre comme exerçant au sein de la structure dénommée « VET POINT » ; l'établissement « Afrique Santé Animale » n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation d'ouverture en bonne et due forme.

Dr SOULEYMANOU, propriétaire de « **Pharmacam-Vet** » et également indexé au sujet de la vente des médicaments vétérinaires de qualité douteuse, s'approvisionne auprès de « Afrique Santé Animale ».

Il y a lieu de rappeler qu'il y a près de trois ans, Dr SOULEYMANOU avait déjà été suspendu d'activité pendant un (1) an par le Conseil de l'Ordre pour des faits similaires.

En ce qui concerne les importations licites, c'est-à-dire validées par l'autorité compétente au MINEPIA, les produits concernés importés par le biais de l'agrément du Dr MOHAMADOU Diallo sont :

- jugées de qualité douteuse, en raison notamment pour ne citer que les motifs ci-après, de :
 - l'absence des autorisations de mise sur le marché (AMM) du pays d'origine des dits produits ;
 - posologies fantaisistes des produits concernés. A titre d'exemple, certains d'entre eux de concentrations différentes ont des posologies identiques.
- distribuées par des établissements (agences secondaires) en situation irrégulière au regard des textes en vigueur (ouverture non autorisée par l'Ordre) en plus de ce qu'ils sont dirigés par des personnes non qualifiées.

A l'issue de la réunion, une descente a été effectuée sur le terrain avec l'assistance bienveillante du Délégué départemental du MINEPIA pour la Vina, Dr ABOUBAKAR, à l'effet notamment de s'imprégner de la situation.

A cette occasion, quelques établissements de vente des médicaments vétérinaires de la ville de N'Gaoundéré ont été visités, à savoir « **Afrique Santé Animale** », « **Pharmacam-vet** », « **Caphavet** » et « **Camvet** ».

Il ressort de cette descente dans ces établissements les constats corroborant les informations recueillies au cours de la réunion sus-évoquée, à savoir grosso modo que :

- les établissements de vente des médicaments vétérinaires dénommés « Afrique Santé Animale » et « Pharmacam-vet » en activité à N'Gaoundéré sont des agences des établissements du même nom dont les directions générales sont basées respectivement à Garoua et à Banyo. Ceux-ci fonctionnent en toute illégalité, notamment pour n'avoir pas sollicité les autorisations d'ouverture nécessaires auprès de l'Ordre et en plus, ne sont pas dirigés par des docteurs vétérinaires comme exigé par la loi.
- la quasi-totalité des médicaments vétérinaires vendus dans ces deux établissements sont fabriqués en Chine, n'ont pas d'AMM dans leur pays d'origine et affichent des posologies non cohérentes.

Il est à noter que des dossiers de demandes des AMM de ces produits auraient été déposés dans le service compétent du MINEPIA par leurs importateurs.

A ce propos, il faut souligner pour le dénoncer que le fait de solliciter les AMM de ces produits dans notre pays participe tout simplement de la diversion et d'une stratégie bien pensée ; étant entendu que leurs importateurs sont conscients de ce que ces produits n'obtiendront pas les AMM sollicitées, mais veulent tout simplement gagner du temps.

En effet, compte tenu du nombre important des dossiers de demandes des AMM en souffrance à la Direction des Services Vétérinaires et du temps qui s'écoulera pour que les dossiers des deux établissements concernés soient soumis à l'examen de la Commission compétente, il se sera écoulé beaucoup de temps pendant lequel les produits incriminés auront été suffisamment écoulés dans notre pays au grand dam des éleveurs.

- la proposition de suspension par l'autorité compétente de l'autorisation d'importation des médicaments vétérinaires du Dr MOHAMADOU DIALLO par laquelle sont importés les produits incriminés ;
- la fermeture des établissements dénommés « Pharmacamvet » et « Afrique Santé Animale » en activité à N'Gaoundéré et qui sont en fait des agences des établissements basés à Garoua et Banyo, notamment en raison de ce que l'Ordre n'a pas autorisé leur ouverture ;
- la saisie conservatoire des produits concernés jusqu'à preuve de leur conformité.

Yaoundé, le 22 mars 2016




Dr TCHOUBIA Antoine